

Règlement particulier des 33^{ème} Masters de Vaillante Sports Angers BADminton (VSABAD)



 05 et 06 décembre 2026

 Salle Jean Moulin, 2 rue des
Capucins, Angers 49100

 DD, DH, DX de R4 à NC

Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD en vigueur au moment du tournoi. Ce règlement particulier ne se substitue pas au règlement général des compétitions (RGC), il vient le compléter. Le RGC est consultable sur le site de la FFBaD : <https://www.ffbad.org/lafederation-textes-officiels-le-guide-du-badminton>. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.

Autorisation, licences et catégories :

1. Le tournoi est autorisé par la Fédération Française de Badminton sous le n° en cours d'autorisation.
2. Tout participant doit être en possession de sa licence FFBaD 2026/2027 à l'inscription.
3. Le tournoi est ouvert aux joueurs seniors et vétérans sans restriction géographique. Les joueurs des catégories minime, cadet et junior peuvent également participer si leur niveau leur permet de se confronter à des joueurs seniors et vétérans. Le tournoi est également ouvert aux Parabad, ils joueront dans leur classement dans les tableaux valides.
4. Les joueurs mineurs doivent être accompagnés d'un responsable majeur qui devra émarger lors du pointage du joueur mineur. Le responsable a l'obligation d'être présent pendant toute la durée de participation du joueur mineur.
5. Le tournoi se joue sur les disciplines suivantes : DH, DD et DMX
6. Le tournoi est ouvert aux joueurs classés de R4 à NC quinze jours avant la compétition. Ils seront répartis en série en fonction du classement au CPPH.

Officiels techniques :

7. Le juge arbitre sera Marielle FALOUR.
8. Le GEO principal sera Paul DENOUS CHATAIGNER (06.46.66.29.75).
9. Les matchs seront auto-arbitrés, finales comprises. Toutefois, selon la disponibilité, il est possible que certains matchs soient arbitrés.

Inscriptions, forfaits, tirage aux sorts et tableaux :

10. Les inscriptions se font uniquement sur BADNET ou eBAD. Aucune inscription ne sera possible par mail ou par téléphone.
11. Le montant de l'inscription est de 18 € pour un tableau, 21 € pour 2 tableaux.
12. Calendrier prévisionnel :
 - a. Inscriptions : avant le vendredi 13 novembre 2026 avec paiement obligatoire
 - b. Prise en compte CPPH : jeudi 19 novembre 2026
 - c. Tirage au sort des tableaux : vendredi 27 novembre 2026
 - d. Envoi des convocations : le lundi 30 novembre 2026 par mail et disponible sur BADNET et eBAD.
13. Concernant les forfaits et annulations
 - a. En cas d'annulation de la compétition pour cas de force majeure avant le début de celle-ci, les inscriptions perçues seront remboursées dans leur intégralité.
 - b. En cas de désistement d'un joueur avant le tirage au sort des tableaux, les droits d'inscription sont remboursés.
 - c. En cas de forfait après le tirage au sort, les droits d'inscription sont remboursés uniquement sur présentation d'un justificatif valable (certificat médical, travail...).
 - d. Tout forfait arrivant après le tirage au sort, devra être justifié dans les 5 jours auprès de la Ligue de badminton des Pays de la Loire (3 Rue Pierre Lise – 49100 Angers). Le justificatif devra être envoyé à l'adresse suivante : forfait@badminton-paysdelaloire.fr
 - e. Dans tous les autres cas, les droits d'inscriptions ne sont pas remboursés.
14. Les joueurs ont la possibilité de s'inscrire dans 1 ou 2 tableaux maximum : Doubles (Hommes et Dames) et Mixtes.
15. Les joueurs ont la possibilité de s'inscrire avec X. Le comité d'organisation fera en sorte de trouver un partenaire dans la mesure de ses possibilités.
16. Le comité d'organisation se réserve le droit de clore les inscriptions dès que le nombre maximum de joueurs sera atteint. La priorité sera donnée à l'ordre

d'arrivée des inscriptions réglées et par tableau. Le comité d'organisation se réserve aussi le droit d'annuler une catégorie faute de participants ou bien de regrouper certaines catégories avec accord préalable du juge arbitre. Les têtes de série seront désignées par l'organisateur et le juge-arbitre en fonction du CPPH à J-15.

17. Afin d'assurer une homogénéité des tableaux et pour garantir un bon déroulement de la compétition le comité d'organisation se réserve le droit de récuser une paire qui déséquilibrerait trop le niveau d'un tableau (sur la base de l'article 3.2.1.5. du RGC).

Déroulement de la compétition :

18. Horaires indicatifs du tournoi :

- a. Samedi 05 décembre : 8h – 22h30
- b. Dimanche 06 décembre : 8h – 18h30

19. Les joueurs devront à l'arrivée procéder au pointage, par QR code ou directement à la table de marque.

20. La compétition se déroulera en poules puis en éliminations directes. Le comité d'organisation fera son possible pour constituer le plus possible de poules de 4 paires.

21. Dans une démarche éco-responsable les tableaux, les sorties de poules, l'échéancier et le présent règlement ne seront pas imprimées et affichées. Ils seront disponibles via des QR code affichés dans la salle ainsi que sur les applications eBAD et BADNET.

22. Les matchs peuvent être appelés jusqu'à une heure avant l'horaire prévue. Merci de vous tenir prêts dans ce délai.

23. Les joueurs disposent de 3 minutes d'échauffement à l'annonce de leur match (test des volants inclus) et de 20 minutes de repos minimum entre chaque match.

24. Tout joueur non présent sur le terrain au bout du 3^{ème} appel pourra être déclaré «FORFAIT».

25. Tout joueur désirant s'absenter de la salle où il joue doit en avertir le juge arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

26. Les volants touchant les structures de la salle seront déclarés faute en jeu et ne seront remis qu'une fois par service.

27. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale, est exigée sur les terrains.

28. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs coachs, les organisateurs et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le Juge arbitre.

29. Le licencié qui reçoit un carton noir, se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.

Volants :

30. Les volants utilisés sont ceux homologués par la FFBad pour la saison en cours. Les volants sont à la charge des joueurs, qui doivent en prévoir un nombre suffisant pour toute la durée de la compétition. En cas de litige, le volant officiel sera le Vertuoz Plume ELITE, en vente au stand matériel.
31. En fonction des niveaux des joueurs il sera attendu
- a. Pour les joueurs de niveau Départemental et au-dessus : volants en plumes.
 - b. Lorsqu'un match oppose un joueur d'un classement inférieur au niveau Départemental à un joueur d'un niveau Départemental et au-dessus : volants en plumes.
 - c. Lorsque sur un même terrain se trouvent uniquement des joueurs de classement inférieur au niveau Départemental, le choix est laissé aux joueurs de jouer avec un volant en plumes ou en plastique. En cas de désaccord, le volant en plastique est prioritaire.

Médical :

32. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le ministère chargé des sports (extrait de l'art 10 du règlement médical du guide du badminton).
33. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler au juge-arbitre avant son premier match.